

ABONNEMENT.

(S'ABONNER PAR AVANCE.)

Un an, cinquante-deux numéros, \$1.50.
Six mois, vingt-six numéros, 0.75.

ETATS-UNIS.

Un an, cinquante-deux numéros, \$2.00.
Six mois, vingt-six numéros, 1.00.

Les frais de poste sont à la charge des abonnés.

Les lettres et envois doivent être adressés à la poste.

LE PROGRES.

AGRICOLE, INDUSTRIEL, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

BELANGER, FRERES, Editeurs-Propriétaires.

L. C. BELANGER, Rédacteur-en-chef.

ANNONCES.

JOUR DE PUBLICATION: LE SAMEDI.

Première insertion, par ligne, 8 centimes.
Insertions subséquentes, de 2 de

Cartes d'affaires, par année, \$1.00.

Annonces commerciales, et autres, traitées de gré à gré.

BUREAUX ET ATELIER:
Maison-Trois, au-dessus du magasin de MM
Dapuy & Dapuy, rue Wellington.

Cartes d'affaires.

GEORGE POULTER, Monumentaire.
20, rue St. Jean, Sherbrooke, P. Q.EDOUARD LAROCHE, Voiturier.
Réparations faites sous le plus court délai.
En face de l'hôtel de M. Thibault, au coin
de la rue St. Jean, Sherbrooke, P. Q.T. NORMANDIN, Photographie.
Maison - Beauregard, rue Wellington,
Sherbrooke, P. Q. Portraits de tous genres pris
au daguerrétype, au collodion, au papier
et au verre. Copies de portraits faites avec soin.W. E. IBOTSON, Droguiste et
Apothicaire. Proscriptions des médicaments
préparées avec soin. Rue Wellington,
Sherbrooke, P. Q.JOSEPH FISETTE, Armurier et
Serrurier, rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.
Carnières en cuivre et en fer pour
tirer à plomb. Toutes sortes d'armes à feu
et d'articles de chasseurs constamment en main
et réparations faites avec goût et promptitude.M. McKECHIN, rue Wellington,
Sherbrooke, P. Q. arrive d'Angleterre
avec l'assortiment le plus complet et le mieux
choisi des Coutures de l'Est.F. S. A. PELLETIER, Arpenteur
et Serrurier, Bureau au bureau de la
Compagnie d'Assurance Mutuelle de Sherbrooke
et Stanstead, Hôtel de Ville, Sherbrooke,
P. Q.CARTIER & BOULANGER, Pharmaciens.
Médicaments et élixirs de l'école de la Faculté
de Médecine de Paris. MM. Cartier & Boulanger tiennent
constamment en main l'assortiment le plus
complet en fait de drogues, médicaments
patentés, etc.FREDERIC ST. LOUIS, Pharmacien
et Chimiste, vient d'ouvrir un établissement
complet, au coin de la rue St. Jean et Craig, à
Sherbrooke, P. Q. dans le but de détailler des
Médicaments, Produits Chimiques, Parfums,
Essences, etc. Les ordres de Messieurs les
Médicins seront promptement et soigneusement
remplis.

MEDICINS.

FREDERIC PARE, Médecin & Chirurgien,
vis-à-vis l'église méthodiste, rue
King, Sherbrooke, P. Q.THOMAS LARUE, Médecin et Chirurgien,
Compton-Centre, P. Q.DR. A. B. CARTIER, Médecin et
Chirurgien, à côté de l'église Baptiste,
Compton-Centre, P. Q.

AVOCATS.

FELTON & FELTON, Avocats et
Procureurs, Sherbrooke et Arthabaska.J. CALDER, Avocat, Sherbrooke.
Eglise: Maison d'arrêt, porte voisine du
bureau de Poste. Rentes de fonds faites sous
le plus court délai.HALL, WHITE & PANNETON,
Avocats, Bureau: dans l'hôtel de
Ville, Sherbrooke.
R. S. HALL, W. M. WHITE, L. E. PANNETONL. C. BELANGER, Avocat, Sherbrooke.
Bureau: dans la maison
Trois, rue Wellington, au-dessus du magasin
de M. Dapuy & Dapuy. M. Belanger suit
tous les circuits du district de St. François.BELANGER & BROUILLET, Avocats,
Compton-Centre, P. Q. Etude: Maison
Shurtliff, no. 7.
L. C. BELANGER, P. BROUILLET.

NOTAIRES.

J. A. ARCHAMBAULT, Notaire
Public et Syndic Officiel. Bureau: Hôtel
de Ville, Sherbrooke, P. Q.HENRI ST. LOUIS, Notaire Public,
Belle, Ste. Edwige de Clifton, M. St. Louis
pratique dans les deux langues et se charge
de la vente et de l'achat de terres et acceptera
toute action qu'on voudra bien lui confier.F. X. DESROSNIERS, Notaire Public,
Belle, Compton-Centre, P. Q. Etude: au Bureau
d'Enregistrement.
M. Desrosniers est Agent du "Crédit Foncier
du Bas-Canada" et aussi de l'Assurance
"Royale Canadienne", de Montréal. 12-12

HUISSIERS.

REMI TREMBLAY, Huissier de
la Cour Supérieure, Sherbrooke. Bureau,
en l'édifice de L. C. Belanger, avocats.BENJAMIN LACHANCE, Huissier
de la Cour Supérieure, Hanau-Ste. 2DAMASE BENOIT, Huissier de la
Cour Supérieure pour le district de St.
François, Weedon, P. Q.

HOTELS.

HOTEL DU CHEMIN DE FER,
Tenu par Théodore Canham, rue
Factory, Sherbrooke. Prix modérés.UNITED STATES HOTEL (ci-devant
Broderick), dans le voisinage
immédiat de la gare du Grand Tronc et du
Passage, Sherbrooke, P. Q. P. Pearson, propriétaire.MOUNTAIN HILL HOUSE, 5 &
7, Côte de la Montagne, Québec. Joseph
Trudeau, gérant.CAFÉ FRANÇAIS, 24, rue du
Palais, Haute-Ville, en face l'hôtel Albion,
Québec. Par A. Maugard. Maison de pension.
Cuisine Française, Chambres Meublées. Salons
privés pour repas de commande.

CHAUSSEURS.

R. J. LLOYD, Magasin de Chaussures,
res. en face de l'hôtel McDougall, rue
Wellington, Sherbrooke, P. Q.LOUIS BRUNELLE, Cordonnier,
porte voisine de la pharmacie de G. D. Chagnon,
rue Wellington, Sherbrooke, P. Q. Réparations
faites avec goût et promptitude.
Chaussures faites à l'ordre et à des prix réduits.
Une visite est respectueusement sollicitée.

FEUILLETON.

JEAN RIVARD,
LE DEFICHIEUR.

XXIV.

UN CHAPITRE SCABREUX.

Suite.

Voilà ce qu'avait produit, en moins
de deux années, à l'aide du travail et
de l'intelligence, un patrimoine de
cinquante louis!Combien, parmi la multitude de
jeunes gens qui chaque année embras-
sent le commerce ou les professions
libérales, combien peuvent se glorifier,
dès le début, d'un aussi beau succès?Jean Rivard lui-même en était étonné.
Il répétait souvent le vers du poète:

Grâce au ciel, mon bonheur passe mon espoir.

Mais si le passé ne lui offrait rien
qui encourageait, l'avenir se présentait
encore sous des plus riantes couleurs.Pour le déficheur, aussi bien
que pour l'industriel ou l'homme de
profession, tout dépend du premier
pas. Dans toutes les carrières, les
commencements sont hérissés de diffi-
cultés et d'ennuis dans celle du déficheur
plus peut-être que dans aucune
autre. Mais celui qui, comme notre
héros, a pu sans presque aucun capital,
par sa seule énergie, sa persévérance,
sa force de volonté, son intelligence
et son travail, franchir tous les
obstacles et atteindre au premier succès,
peut dire sans crainte: l'avenir
est à moi.Jean Rivard avait pleine confiance
dans la Providence qui l'avait protégé
jusqu'à ce jour. Dieu ne lui laisse la santé,
disait-il, et sa fortune s'accroît
d'année en année; chaque jour de son
travail augmentera sa richesse; et
avant dix ans je verrai mon rêve se
réaliser, ma prédiction s'accomplir.C'est en faisant ces réflexions et en
se livrant à ces espérances, que Jean
Rivard partit de Louiseville au com-
mencement du mois d'octobre pour se
rendre à Grandpré, laissant à sa mai-
son son engagé Lachance.Il emmenait avec lui, pour la faire
assister à ses noces, sa vieille et respec-
table ménagère, la mère Guillemette,
qui était toujours montrée pour lui
pleine d'attention et de dévouement.Il emmenait aussi son fidèle serviteur
et compagnon Pierre Gagnon."C'est bien le moins, disait-il à ce
lui-ci, que tu assistes à mes noces,
puisque sans toi je ne me marierais
pas."Ce brave et rustique Pierre Gagnon,
malgré sa froideur apparente, ressen-
tait vivement ces marques de bonté;
cette dernière était de nature à le tou-
cher plus qu'aucune autre, car elle
allait lui permettre de revoir, lui aussi,
après deux ans d'absence, ses anciens
amis de Grandpré qu'il n'avait pu ou-
blier au milieu même de ses travaux
les plus durs et de ses plus folles
gaites.Mais il ne voulait pas partir sans se
faire suivre de sa gentille Dulcinée
qui n'aurait supporté que très difficile-
ment l'absence de son maître. Pierre
Gagnon d'ailleurs était fier de son
élève et ne voulait pas manquer
une aussi belle occasion de le produire
dans le monde.En passant au bureau de poste de
Lacasseville, Jean Rivard y trouva
une nouvelle lettre de son ami Gus-
tave qu'il s'empressa de déchiffrer:

Cinquième lettre de Gustave Charmentil.

"MON CHER AMI,

"Je regrette beaucoup que des
circonstances imprévues ne me per-
mettent pas d'accepter l'invitation
que tu me fais d'assister à tes noces.
Hélas! mortel! je serais jaloux de
toi, si je ne connaissais ton bon cœur,
et si je ne savais que tu as mérité
cent fois par ton travail et ton courage
le bonheur dont tu vas jouir. Te
voilà établi, avec un moyen d'existence
assuré, une belle et vertueuse compa-
gne pour égayer tes jours..... que
peux-tu désirer de plus?""Et mon ancienne belle inconnue,
dont tu m'informes encore dans chacune
de tes lettres?... Ah! mon cher ami,
je puis maintenant annoncer une
nouvelle que je n'aurais pas eu la
force de t'écrire, il y a un mois.....
Elle est..... mariée! Oui, mon cher
ami, malgré ma première détermi-
nation bien arrêtée, j'avais fini, comme tu
sais, par la connaître, lui parler et
apprendre sur son compte divers par-
ticuliarités qui me la faisaient aimer
davantage. Je me surprenais à faire
encore malgré moi d'inutiles et chi-
mériques projets, lorsqu'un dimanchedu mois dernier, ne la voyant pas
dans l'église à sa place ordinaire, et
alarmé déjà de cette absence inusitée,
j'entendis tout-à-coup au prône le pré-
tre annoncer parmi les promesses de
mariage celle de M. X..., avocat,
et de Mademoiselle Joséphine Esther
Adeline Du Moulin! Je fus frappé
comme de la foudre, et j'eus toutes
les peines du monde à cacher à mes
voisins les émotions terribles qui m'a-
gitaient; le cœur me battait à me
rompre la poitrine."Chaque jour depuis, mon cher
ami, je m'indigne malgré moi un état où
les plus belles années de la vie passent
dans la privation des plaisirs du cœur,
où le jeune homme doit tenir enseve-
li au-delà de lui-même les plus beaux
sentiments de la nature, ex-
posés sans cesse à se perdre au milieu
des flots agités de cette mer orageuse
qu'on appelle le monde.""Mais c'est assez me desoler quand
je ne devrais que te féliciter. J'es-
père que j'aurai un jour le plaisir
d'accomplir ce devoir en personne.
En attendant, je demeure, mon cher
ami,"Ton ami dévoué,
"GUSTAVE CHARMENTIL."

XXV.

LE MARIAGE ET LA NOCE.

Enfin, le dimanche, cinq octobre
1845, Monsieur le Curé de Grandpré
fit au prône, avec toute la solennité
accoutumée, la publication de bans
qui suit:"Il y a promesse de mariage entre
Jean Rivard, ci-devant de cette pa-
roisse, maintenant domicilié dans
le Canton de Bristol, fils majeur de
feu Jean-Baptiste Rivard et d'Esther
Boucher, ses père et mère de cette
paroisse, d'une part; et Louise Rou-
tier, fille mineure de François Rou-
tier et de Marguerite Fortin, ses
père et mère, aussi de cette paroisse,
d'autre part. C'est pour la premi-
ère et dernière publication."Le contrat de mariage avait été si-
gné la veille pardevant Maître Bou-
dreau, notaire de Grandpré. On y
avait stipulé communauté de biens
entre les deux futurs époux, douaire
contumier en faveur de l'épouse, don
mutuel en faveur du survivant des
deux conjoints. Le père Rivard avait
donné à sa fille, en avancement d'hoi-
rie, une somme de six cents francs
en argent, une vache, deux mères
moutonnes, dix poules, un lit garni,
un armoire, un rouet, sans compter
le trousseau de la plupart de nos
jeunes citadines, mais qui en revan-
che se composait d'objets plus utiles
et plus durables et devait être par
conséquent plus profitable à la commu-
nauté.Mais la partie la plus précieuse de
la dot de Mademoiselle Routier con-
sistait dans ses habitudes d'industrie,
d'ordre et d'économie. Elle avait
été élevée par une mère de talent, et
surtout de jugement, qui avait com-
pris que l'un de ses principaux devoirs
était d'initier de bonne heure sa fille
à tout ce qui concerne les soins domes-
tiques. Aussi était-elle, quoique n'ayant
pas encore vingt ans, parfaitement
au fait de tous les devoirs d'une ma-
îtresse de maison. Elle pouvait pré-
sider à la cuisine et au besoin s'oc-
cuper des moindres détails de la base-
cours. Elle pouvait en outre coudre et
tailleur elle-même tout son linge de
corps et de ménage, et confectionner
les secours de personne sans divers
effets de toilette. Aucune affaire d'in-
térieur ne lui était étrangère.Pour le père Routier et surtout pour
Madame Routier, le mariage de Louise
et son départ de la maison étaient loin
d'être considérés comme un avantage;
c'était au contraire un sacrifice de
plus d'un genre. Louise n'apparte-
nait pas à cette classe de la société
où la jeune fille douce d'intelligence,
de force de santé et cependant regar-
dée comme une cause de dépenses
plutôt que comme une source de re-
cettes, ou (chose pénible à dire!) elle
est en quelque sorte comme un far-
deau dans la maison de son père! En-
ferme in-pardonnable dans l'éducation
de la famille, qui laisse incultes et
sans utilité des facultés que Dieu
donne à toutes ses créatures pour les
développer, la perfectionner et les
faire servir au bonheur général.Si l'on songe maintenant à toutes
les autres qualités de Mademoiselle
Rouvier, à sa gaieté, à l'amabilité de
son caractère, à sa sensibilité, et par-
dessus tout, à sa nature aimante et
dévouée, on admettra que Jean Rivard
avait été aussi heureux dans le choix
de sa femme que dans tout le reste.Mardi, le sept octobre, à sept heu-
res du matin, une procession composée
d'environ quarante catèches, traînéeschaque par un cheval fringant, bril-
lamment encharné, se dirigeait de
la maison de monsieur François Rou-
tier vers l'église paroissiale de Grand-
pré.

C'était la noce de Jean Rivard.

Dans la première voiture on voyait
la mariée, vêtue de blanc, accompa-
gnée de son père; venait ensuite une
autre voiture avec le gargon et la fille
d'honneur, ou comme on dit plus gé-
néralement, le suivant et la suivante,
dans la personne du frère aîné de Louis
Rouvier, et celle de Mlle Mathilde
Rivard avec laquelle nous avons déjà
fait connaissance. Il eut étonné sans
doute facile pour Mademoiselle Rouvier d'a-
voir un plus grand nombre de filles
d'honneur, mais elle se contenta de
volontiers d'une seule. Les parents,
amis et connaissances des deux futurs
venaient ensuite; puis enfin dans la
dernière calèche, se trouvait, vêtue de
noir, le marié accompagné d'un oncle
qui lui servait de père.En apercevant cette longue suite de
voitures sur la route de Grandpré,
les femmes et les enfants se précipi-
taient vers les portes et les fenêtres
des maisons, en s'écriant: voilà la
noce. Les gens occupés aux travaux
des champs s'arrêtaient un instant
pour les regarder passer.Arrivés à l'église, le fiancé et la
fiancée furent conduits par la main,
par leurs pères respectifs, jusqu'au
piédestal des balustrades.Après la messe et la cérémonie nup-
tiale, toute l'assistance se rendit à la
sacristie où fut signé l'engagement
irrevocable.Sortis de la sacristie, les deux fian-
cés, devenus mari et femme, mon-
tèrent dans la même voiture, et prirent
les devants, leurs pères respectifs oc-
cupant cette fois la calèche de der-
rière.Il y avait dans le carillon des clo-
ches, dans la propriété coquette des
voitures, des chevaux et des attelages,
dans les paroles, la tenue, la parure
et les manières de tous les gens de
la noce un air de gaieté difficile à dé-
crire.Si quelque lecteur ou lectrice dési-
rait obtenir de plus amples renseigne-
ments sur la toilette de la mariée et
celle de sa fille d'honneur, je serais
obligé de confesser mon ignorance;
toute fois à en juger d'après ce qui se
pratiquait alors en pareille circon-
stance dans la classe agricole, je pour-
rais affirmer sans crainte que l'habil-
lement complet de Mademoiselle Rou-
tier, qui était mise à raviger, ne coûtait
pas cent francs, et celui de sa suivante
encore moins. Cette question d'ail-
leurs, toute importante qu'elle fut à
leurs yeux, (auraient-elles été femmes
sans cela?) ne les avait nullement
empêchées de dormir.Et les cadeaux de nocces, cause d'in-
somnies et de palpitations de cœur chez
la jeune citadine, sujet inépuisable de
conversation, d'orgueil et d'admira-
tion, à peine en fut-il question dans la
famille Rouvier, ce qui pourtant ne
nuisit en rien, j'en suis sûr, au bonheur
futur du jeune ménage.

(Suite et fin au prochain numéro.)

Parlement Fédéral.

DÉBATS SUR L'AMNISTIE.

Séance du 12 février.

Discours de l'hon. M. Pope.

Après la conversion subite de l'hon.
député de Montréal-Ouest (M. Fred.
MacKenzie) et les remarques des dé-
putés de la droite, je ne puis donner
un vote silencieux sur la question. Je
serais ravi d'apprendre que la pré-
diction de mon hon. ami de Montréal-
Ouest court la chance de s'accom-
plir et que l'adoption de ces résolu-
tions peut régler la question d'une
manière finale; mais je ne crois pas
que la chose puisse se réaliser. Il
n'y a aucune garantie qu'à la pro-
chaine session, la question ne sera
point soulevée de nouveau devant
la Chambre et que l'agitation ne se
continuera point, et voilà pourquoi
l'excuse donnée par l'hon. député de
Montréal-Ouest pour se soustraire à
la promesse formelle qu'il a donnée
à ses électeurs, ne lui servira rien.Maintenant, si l'on examine la po-
sition du gouvernement sur cette
question, l'on en vient à la conclusion
qu'il semble prêt à céder aux dictées
d'un pays étranger, aux désirs for-
mels de l'un des ministres du gouver-
nement anglais. Il est réellement
raffranchissant de trouver les mes-
sieurs de la droite si bien disposés à
accepter les dictées de Lord Carnar-
von sur cette question. Mon hon.
ami, le député de Drummond & Ar-
thabaska, (M. Laurier), a dit qu'il
voterait pour les résolutions parce que
Lord Carnarvon a déclaré qu'une am-
nistie complète ne saurait être ac-
cordée; mais mon hon. ami était-il si-
cère dans les conclusions qu'il a tirées
de la dépêche de Lord Carnar-
von? Lord Carnarvon n'a-t-il point
déclaré en termes précis que Riel ne
devrait jamais jouir de l'exercice de
ses droits politiques en ce pays?De deux choses l'une: ou mon hon.
ami a été trop loin, ou il n'a pas été
assez loin. Si la dépêche de Lord
Carnarvon doit être conclusive, alors
l'on devrait infliger à Riel une puni-
tion plus sévère que celle qui est
maintenant proposée; tandis que, si
la dépêche du noble Lord doit être
écartée au point d'accorder à Riel des
conditions plus favorables que celles
que comportait sa dépêche, alors on
pourrait bien faire un pas de plus et
s'en écarter davantage. Il est donc
évident que mon hon. ami était ai-
mé d'un autre motif que celui de plai-
re à Lord Carnarvon.Il est proposé, par les résolutions,
de l'amnistie, pendant les cinq
années qui vont suivre, les chefs qui
ont pris part aux troubles du Nord-
Ouest. Quel peut être l'objet de ces
résolutions? Doit-on supposer qu'en
permettant à ces chefs de rester dans
le pays libres et sans entraves, il pour-
rait en résulter une autre révolte?
Ou bien, encore, est-il à supposer
qu'une autre partie de la population
est sur le point de prendre les armes,
si ces chefs ne reçoivent pas le châ-
timent de leurs méfaits? Si tel n'est
point le cas, alors que l'on fasse donc
disparaître le non-sens contenu dans
les résolutions, à l'effet que ces chefs
doivent être punis.Je suis en faveur d'un pardon en-
tier et complet, en sorte qu'ils puissent
demeurer citoyens du pays, et, en
exprimant cette opinion, je suis
convaincu que c'est celle de la gran-
de majorité du peuple. On a dit que,
s'il nous est impossible d'avoir toute
la niche, il vaut mieux que nous en
ayons au moins la moitié. Mais rien
ne nous empêche de faire tous nos
efforts pour donner à ces compatriotes
toute la liberté possible. Il n'y a
aucune bonne raison de les persécuter,
si le pays n'a rien à y gagner.J'espère donc que le chef du gouver-
nement finira par accepter l'amnistie
du député de Bagot, qui demande
une amnistie pleine et entière.

Discours de M. E. T. Boudet.

Saisissant moi, cette question n'en
est pas une de partis. En la traitant,
il faut savoir se débarrasser de
toute entrave et s'élever au-dessus des
intérêts de partis. Si la Chambre
desire l'abolition des dispositions
convenables, elle doit oublier tout ce
qui a été fait dans le passé et la tra-
iter telle qu'elle se pose maintenant
devant le pays. Je désire que l'on
passe l'éponge de l'oubli sur tout ce
qui est du domaine du passé. Depuis
cinq ans, cette question agite le pays
et je crois manquer à mon devoir, si
je ne l'aborde point avec le plus
ardent désir de faire disparaître, à
l'avenir, tout ce qui peut tendre à
perpétuer cette agitation et les senti-
ments regrettables, causés par les
circonstances malheureuses qui ont
entraîné à cette affaire. Je crois que
nous devons tous être convaincus,
après la discussion qui vient d'avoir
lieu, qu'il n'y a point d'autre solution
possible de la difficulté que celle des
concessions réciproques. Une gran-
de partie de la population canadienne-
française a des vues extrêmes sur
la question, et une très grande por-
tion de la population d'Ontario se
place à un autre point de vue extrême,
et voilà pourquoi le seul mode
pratique d'arriver à une solution
quelconque est celui du compromis
et des concessions mutuelles. Je suis
prêt à voter pour toute mesure ra-
isonnable tendant à nous faire obtenir
l'objet que nous désirons tous. J'au-
rais de beaucoup préféré que les ré-
solutions eussent été rédigées sans
faire allusion aux antécédents de cet-
te affaire. J'aurais préféré que l'on
s'en fût tenu à l'allégation contenue
dans l'un des paragraphes des résolu-
tions, savoir: "Que, dans l'opinion
de cette Chambre, il y a de l'honneur
et de l'intérêt du Canada que la ques-
tion de l'amnistie ne soit pas davan-
tage laissée dans son état actuel." Je
crois que cette simple déclaration
eût suffi pour justifier la Chambre de
s'occuper de cette question, mais
puisque à vouloir rapporter les faits,
je dois dire franchement qu'on aurait
dit les rapporter tous. Mais nous
sommes ici pour légiférer dans un
but pratique, et non point pour déci-
der des questions abstraites de bien
et de mal; cependant, étant d'opinion
que les résolutions peuvent accom-
plir le but que nous désirons tous,
je voterai en faveur.Quant à l'amnistie, j'ai tou-
jours dit que, s'il était possible d'ob-
tenir du Gouvernement Impérial une
amnistie complète, je l'aurais approu-
vée. Mais il me semble qu'en votant
sur cette question nous devons avoir
un but, et il est évidemment impos-
sible, en ce moment, d'obtenir une
amnistie complète. En même temps,
tout en votant contre l'amnistie,
en cette occasion, j'entends rester li-
bre de supporter une amnistie abso-
lue, si, à une époque ultérieure, elle
était demandée; et je considère qu'il
serait de l'intérêt du pays de le
faire.Hier soir, une question constitution-
nelle a été soulevée une haute autorité
en paroles attendries sur le sort du pau-
vre enfant martyrisé dans la prison du
Temple par les pères des futurs électeurs
du citoyen qui a outragé la mémoire
du roi Louis XVI.M. Baragot a répondu en traits in-
dignés à cette diatribe révolutionnaire.
Il a tenu à expliquer que si le centre
droit et la droite allaient voter le pas-
sage de la deuxième délibération de la
loi sur la transmission des pouvoirs et
mélanger ainsi leurs votes à ceux du centre
gauche et d'une partie de la gauche,
ses amis répudiaient de toute la force
de leur honnêteté les opinions émises par
le précédent orateur. M. Bocher est
venue ensuite, et d'une voix émue il a
fait justice des procédés historiques de
l'école démocratique. Le président du
centre droit a rappelé que toujours la
république était sortie, en France, du
désordre et de la haine, que toujours elle
avait obligé le pays à se jeter dans les
bras d'un despote.....La séance n'a été terminée qu'à sept
heures, au milieu d'une agitation extra-
ordinaire. La Chambre a, par 538 voix
contre 145, décidé qu'elle passerait à
une seconde lecture de la loi sur la trans-
mission des pouvoirs.Il n'y a pas de séance, aujourd'hui.
L'Assemblée a pensé qu'après les violen-
ces d'hier un jour de calme était indis-
pensable. Lundi, on attaquera en pre-
mière lecture le projet de loi sur la créa-
tion d'une seconde Chambre.A la suite du discours de M. Jules
Favre, plusieurs députés, au comble de
l'indignation, ont demandé que l'on mit
sans tarder à l'ordre du jour le rapport
sur les actes du gouvernement de la dé-
fense nationale. Cette motion a été
immédiatement votée. La discussion du
rapport viendra après les lois constitu-
tionnelles.Les journaux radicaux sont remplis
d'éloges pompeux pour les discours de M.
Jules Favre. On annonce déjà que cette
harangue sans nom sera publiée à un
nombre considérable d'exemplaires et
répandue dans les masses. Et dire que
les lois, qui punissent un épier vendant
sa marchandise à faux poids, sont im-
puissantes à empêcher la profusion des
immodes doctrines présentées hier par
l'homme du 4 septembre.

Exposé Financier.

L'hon. M. Cartwright a fait mardi
soir, 10 du courant, l'exposé de la situa-
tion financière du Canada. Il faut di-
re que cet exposé est des plus satisfai-
sants et qu'il prouve combien le ministère
avait raison dans la politique qu'il avait
adoptée à la dernière session. Les nou-
veaux droits ont permis au gouverne-
ment de remplir ses engagements, d'as-
surer l'avenir et de placer le crédit du
pays sur une base solide. Les revenus
excèdent les dépenses de quelques cen-
taines de milliers de piastres et le
Trésor se trouve en position de faire
face à toutes les exigences de l'avenir,
sans augmenter les charges de l'Etat.Il a aussi pris des mesures pour réduire
les dépenses, surtout celle de la milice
et des travaux publics imputable au
revenu. La réduction totale dépasse
\$800,000, montant qui est compensé par
l'augmentation de l'intérêt sur la dette
grâce au dernier emprunt, et par d'au-
tres charges qui résultent de l'extension
de la Puissance et du développement
de sa population. L'année prochaine
comme la présente année, se soldera par
un excédent de revenus, ce qui mettra
notre crédit à l'abri de tous les acci-
dents.Nous pouvons donc féliciter le mini-
stre des finances et tout le gouvernement
de leur habile administration des affai-
res du pays.Dans le but d'être utiles et agréables
à nos lecteurs, nous leur présenterons,
sous une forme claire et condensée, les
arguments et les chiffres qui se trouvent
dans les discours de M. Cartwright; nous
ferons pour eux le travail d'analyse né-
cessaire pour bien comprendre et saisir
l'état de nos affaires financières.Le ministre des finances n'a pas fait
de phrases, ni de périodes; il est entré
directement en matière et il a abordé
immédiatement les deux points qui se
présentaient les premiers à l'esprit: le
résultat de la législation fiscale de la
dernière session et celui de l'emprunt
contracté en Angleterre. Il avait basé
sa demande de l'imposition de nouveaux
droits sur les nécessités présentes, les
exigences de l'avenir et sur le moment
d'arrêt que le commerce allait subir.En résumant son *Comptes Publics*, on
verra que depuis la Confédération les dé-
penses ont augmenté de \$4

nos permanents, ce qui laisse le surplus de l'année à \$650,000.

Les faits ont parfaitement justifié sa prévision que les importations resteraient stationnaires. En effet, elles sont tombées de \$127,500,000 pendant l'année fiscale 1873 à 127,400,000 en 1874, soit une diminution de \$100,000. Malgré cela les douanes et l'accise accusent une augmentation de \$2,500,000 dont 2,000,000 doivent être attribués à l'imposition de droits plus élevés et la balance à l'annexion de l'île du Prince Édouard et à l'accroissement naturel du produit de l'accise.

Le ministre soumet un état des importations des six premiers mois des années 1873 et 1874 respectivement qui établit que les exportations de la première ont été de 57,251,000, tandis qu'elles n'ont été que de 53,357,000 pour la seconde, soit une réduction de près de \$4,000,000. Les importations, de leur côté, accusent une réduction de \$1,500,000. Cependant il ne s'attend pas à une diminution de revenu évalué l'année dernière. Il s'attend d'une forte réduction dans les dépenses des travaux publics imputables au revenu. Quant au budget de 1876, il forme un total de \$24,857,488.29 ainsi répartis :

Intérêt sur la dette.	\$6,855,730.86
Frais d'administration, do	175,102.80
Gouvernement civil.	622,964.65
Justice.	101,250.00
Police.	111,180.00
Pénitenciers.	282,185.00
Législation.	90,121.80
Art. Agriculture, statistique.	11,180.00
Immigration et quarantaine.	482,910.00
Militaire.	307,414.80
Milles.	257,500.00
Travaux publics.	2,345,750.00
Service maritime.	257,500.00
Phares et services des côtes.	352,967.50
Pharmacie.	75,000.00
Expédition géologique.	85,000.00
Hôpitaux de marine.	75,000.00
Inspection.	125,000.00
Subventions provinciales.	3,694,125.00
Indiens.	218,825.00
Exploration de la frontière.	100,000.00
Divers.	105,120.00
Douanes.	120,000.00
Académie.	257,500.00
Mesurage de bois.	85,000.00
Poids et mesures.	85,000.00
Inspection.	3,000.00
Faillitisation des aliments.	10,000.00
Travaux Publics.	2,345,750.00
Postes.	1,069,500.00
Terres de la Péninsule.	200,000.00
Petits revenus.	10,000.00
Total.	\$24,857,488.19

Ces chiffres accusent une augmentation de \$182,800 sur l'intérêt de la dette, de \$200,000 pour les postes; \$100,000 sont avancées aux ménages; \$100,000 pour l'exposition de Philadelphie et \$40,000 pour faire des pensions aux braves volontaires de 1812. L'administration de la justice et celle des douanes requièrent une augmentation.

Il y a une réduction de \$309,000 au chapitre des travaux et édifices publics et de \$488,000 sur les travaux imputables au revenu, et une réduction considérable des dépenses de la milice.

Pour faire face à ces frais le gouvernement compte sur les ressources suivantes :

Douanes.	\$15,500,000
Acise.	5,000,000
Postes.	1,000,000
Travaux Publics.	1,000,000
Timbres.	2,000,000
Intérêt.	1,000,000

Ce qui donnerait un total de \$25,500,000 et laisserait un surplus d'environ \$500,000.

Quant aux travaux imputables au capital, ils exigent une somme de \$14,717,000. Mais il y a des items importants qui figurent pour la dernière fois, tels que ceux des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince Édouard, de la construction du télégraphe transcontinental qui absorbe \$6,000,000, etc. Il ne s'agit pas de ce qui sera dépensé sur les canaux. Il a suivi la pratique ordinaire qui est d'inclure les évaluations fournies par le Département, bien que les sommes dépensées soient toujours bien au-dessous des estimées.

M. Cartwright aborda ensuite la question de l'emprunt et dit que des \$17,500,000 qu'il a produits, \$10,000,000 seront employés à rembourser le capital de l'indemnité seigneuriale et à éteindre d'autres dettes, tandis que la balance de \$7,500,000 sera consacrée à l'exécution des travaux publics. Cet emprunt, grâce à l'acquisition de dettes portant un intérêt plus élevé, place sept millions à notre disposition qui ne nous reviennent guère à plus de 2 1/2 p. 100 par année d'intérêt.

M. Cartwright entra ensuite dans une longue défense de l'emprunt établissant de la manière la plus claire que garantie à 90, quand il n'avait pas la garantie impériale et ne portait que 5 p. 100 d'intérêt, il avait été placé plus avant que ceux qui négocient par la Belgique, l'Espagne, le Brésil, la Hollande, la Russie et la Suède qui n'ont jamais obtenu plus de 75 à 90 pour des emprunts portant de 3 à 6 p. 100 d'intérêt.

M. Cartwright entra ensuite dans l'exposé des sommes dont le Canada aura besoin d'ici à 10 ans et il trouva que nous aurions besoin de \$65,000,000 pour des travaux publics imputables au capital, et de \$70,000,000 pour racheter la dette qui devient due et payable d'ici au 1 juillet 1884.

Il n'a pas de crainte pour l'avenir, car bien que les obligations soient considérables, les ressources pour y faire face sont pleinement suffisantes. Il termina son discours, en annonçant que des mesures avaient été prises pour consolider et convertir la dette.

Le discours du ministre des Finances a été ce qu'il devait être : franc, loyal et sincère, sans exagération ni sans théories. Ça été un discours d'homme d'affaires à des hommes d'affaires et la Chambre a prouvé qu'elle l'appréciait par ses chaleureux applaudissements. — *Le Bien Public.*

VOYAGES DE BOIS REMARQUABLES. — Un journal du New-Hampshire, le *Statesman*, contient ce qui suit :
« Le "maître" voyage de bois a été amené à Keene, le 25 janvier dernier, par le capitaine W. H. Carr, distance de 14 milles, avec une seule paire de bœufs, si ce n'est sur un parcours de quelques perches pour monter une côte, alors qu'on y attela deux paires. Ce voyage contenait sept cordes et demie, à grosse mesure, bois mêlé, surtout bois blanc et pruho. Le conducteur de la voiture en avait déjà chargé sept voyages consécutifs, dont le produit mesurait plus de 35 cordes, l'un deux mesurant 6 cordes d'4 cordes étaient du hêtre et du merisier noir. »
Mais ce n'est pas tout.

Voici maintenant ce que nous lisons dans le *Boston Journal*, dont le correspondant écrit de Keene :
« Il est passé, samedi, par les rues de Keene, tiré par une seule paire de bœufs, un voyage de bois mesurant onze cordes et un quart. On croit que c'est le plus gros voyage de

bois qui ait jamais été tiré par une paire de bœufs dans cet État. »

Nous n'avons pas de peine à le croire, même si l'on parle des autres États. De semblables voyages sont inconnus en Canada.

Un confrère dit qu'il aimerait à connaître les dimensions de la voiture. C'est une heureuse idée, car il pourra peut-être nous dire alors le nom du "capitaine".

Maintenant, si nos confrères américains ont besoin d'un bon *seigneur* pour scier ce fameux voyage de bois, nous leur donnerons l'adresse d'un canadien de notre connaissance, qui s'en acquittera avec plaisir en dix heures de temps. Mais gare à leurs scies !

Le Progrès.

SAMEDI, LE 27 FÉVRIER, 1875.

A la question.

Nos confrères du *Pionnier* et de *L'Union* auront une réponse à leur question touchant le GRAND PRINCE dans notre prochain no. — Ils n'ont qu'à se bien tenir.

Nouvelles Politiques.

La Législature de Québec a été prorogée mardi dernier. Voir le rapport.

On assure que la dissolution des Chambres sera annoncée dans la *Gazette Officielle* d'aujourd'hui et que les élections générales auront lieu dans trois semaines.

Nos lecteurs trouveront sur notre première page les remarques faites, à la Chambre des Communes, par l'hon. M. Pope et M. E. T. Brooks, durant les débats sur l'annistie. Nous attirons leur plus sérieuse attention sur ces deux discours.

Nous publions aussi une analyse de l'exposé financier de l'hon. M. Cartwright, fait au point de vue du ministre. Dans notre prochaine feuille, nous publierons un résumé du discours du Dr. Tupper, appréciant la situation financière, au point de vue de l'opposition.

La Cour d'Appel a rendu jugement, samedi, dans la cause de MM. Cotté et Duvernay. Elle a confirmé le bref d'*habere corpus* accordé à ces messieurs par M. le juge Ramsay, et annulé le second mandat lancé contre eux.

L'hon. Juge-en-Chief Dorion a déclaré que ce mandat était absolument semblable au premier, qu'il était émané pour la même cause, et qu'il était personne ne pouvant être arrêtée deux fois pour la même offense, ce document était nul.

L'hon. Juge Taschereau a seul compris des autres membres de la Cour son point de vue. Il a déclaré que rien n'indiquait que le second mandat fut pour la même offense que le premier, et qu'en conséquence la Cour n'avait pas à s'occuper de cette difficulté, et devait trancher la demande des Requétrants comme elle avait traité la demande d'*habere corpus* de M. Dansereau, en refusant de sanctionner le bref accordé par l'hon. Juge Ramsay.

Aussitôt après ce jugement, un nouveau bref d'assignation fut signifié à ces deux témoins, mais au moment de leur départ pour Québec, on leur adressa une dépêche, disant que le comité d'enquête dans l'affaire des Tanneries avait fait son rapport et que leur présence n'était point requise.

M. Costigan, député du comté de Victoria, Nouveau-Brunswick, a donné avis de la motion suivante, qu'il doit faire à la Chambre des Communes :
« Qu'il plaise à Sa Majesté faire passer un acte amendement l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en ordonnant que les habitants catholiques du Nouveau-Brunswick, qui sont en minorité dans cette Province, aient les mêmes droits, privilèges et avantages, relativement aux écoles séparées ou dissidentes et aux mêmes exemptions de taxes, pour le maintien des écoles communes, que ceux qui jouissent et qui possèdent la minorité catholique d'Ontario et la minorité protestante de Québec. »

C'est le seul remède aux difficultés et aux maux qui affligent les catholiques de cette malheureuse Province et sont une source de troubles et d'agitation pour tout le pays. Il est à espérer que le gouvernement fédéral favorisera cette mesure et que la majorité qui commande en Chambre sera du bon côté. S'il n'en est rien, à quoi donc auront servi les réminiscences des libéraux contre les conservateurs ? La question n'est point maintenant de savoir qui a tort touchant cette affaire, mais bien de la régler en justice pour les catholiques et dans l'intérêt du pays.

Coticooke.

Nous avons passé la journée de mardi dans ce florissant village, que nous n'avions point visité depuis six mois. Il nous a été ainsi plus facile de constater le progrès accompli durant cette période. Nous y avons remarqué un grand nombre de nouvelles bâtisses, parmi lesquelles deux maisons de banque, celle de la Banque des Cantons de l'Est et celle de la Banque Métropolitaine. Ces deux constructions feraient honneur à n'importe laquelle de nos petites villes. Il y a aussi un grand nombre de nouvelles résidences privées, des plus jolies et des plus élégantes. Les citoyens de Coticooke sont très-heureux dans l'art assez difficile de construire leurs maisons. Aussi, il faut voir comme leur charmant village a l'air coquet. C'est l'un des plus beaux du pays, et bientôt l'on en parlera comme étant une belle petite ville.

Un nombre des résidences privées, celle de M. le notaire Chagnon est très-remarquable par son élégance et sa beauté. Nous espérons qu'après avoir fait tant d'heures, au moyen des contrats de mariage, notre ami va maintenant se hâter de devenir un "parfait notaire" dans toute la force du mot. On sait qu'il a été l'un des premiers pionniers canadiens-français de Coticooke, et nous sommes heureux de voir que son travail et sa persévérance ont été couronnés de succès. Au reste, il se transige tant d'affaires dans la localité, que deux notaires y

trouvent ample besogne. Notre ami, M. le notaire Desrosiers, est lui aussi, sur la route qui mène à la fortune. Là où il y a deux notaires, trois bœufs d'avocats ne sont pas de trop. Les succès obtenus par M. Brouillet, depuis son arrivée, est une preuve que les services d'un avocat canadien-français résidant, y sont d'autant appréciés. Il y a aussi trois médecins canadiens-français à Coticooke : les Drs. Tanguay, Paradis et Cartier. Inutile de dire que les gens y jouissent de la meilleure santé ; à preuve, il n'y a en cette année qu'un seul cas de petite vérole ! Mais ces dignes fils d'Esculape se tirent d'affaire en prescrivant pour prévenir les maladies. Dans le commerce, les arts et métiers et les manufactures, nos compatriotes y occupent aussi une position des plus enviables. On parle beaucoup de la maison Chartier, frères, qui fait des affaires très-considérables. Une autre maison commerciale florissante est celle de M. E. H. Paquette, l'un des plus anciens marchands de notre origine dans ce village. C'est un magasin très-populaire, et il n'en saurait être autrement sous l'habile direction de son aimable propriétaire et de son actif et habile assistant, M. J. F. Cartier. Cette maison est l'une des plus solides de Coticooke. Il y a aussi deux bons hôtels tenus l'un par M. Frs. Tremblay, l'autre par M. N. Rémiard.

Bien que la crise générale de cet hiver s'y soit quelque peu fait sentir, les affaires sont actives et encouragées à Coticooke. Cela se voit de suite à l'air de gaieté répandu sur toutes les figures et aux marques non équivoques de prospérité générale.

Nous avons déjà dit que les catholiques se préparent à construire une magnifique Église, qui coûtera environ quarante mille piastres.

Le public voyageur regrettera d'apprendre que M. Thos. Trihey, cet hôtelier populaire, se retire des affaires et quitte son hôtel, qu'il vient de vendre à un M. Tibbitts, au prix de \$6,500.

En terminant, nous nous permettons d'exprimer un vœu : nous espérons qu'avant peu de temps les bons citoyens de Coticooke élèveront à l'honneur un temple qui soit en rapport avec les besoins actuels. Il faut bien avouer que leur petit palais de justice actuel n'est pas du tout à la hauteur de leur renommée en toutes choses. Le Juge, les membres du Barreau, les clients et leurs témoins, enfin tous les intéressés, se rejournent beaucoup de cette importante amélioration.

Revue Européenne.

L'élection pour un membre au Parlement d'Angleterre a eu lieu, ces jours derniers, à Stock sur Trent. Trois candidats étaient sur les rangs et compris le docteur Kemely et un membre de la famille Tichborne. A cette occasion, il y avait beaucoup d'excitation à Londres et des mesures ont été prises pour prévenir le tumulte. Le résultat de cette élection n'est pas encore connu.

Aux Communes, M. Burke, sous-secrétaire du département des affaires étrangères, a déclaré, en réponse à M. O'Leary qu'on allait envoyer des instructions à M. Layard, ambassadeur anglais, à Madrid, pour reconnaître Don Alphonse comme roi d'Espagne.

Le comité de liquidation de la liste civile de Napoléon III, a terminé ses travaux. Il propose de donner à ses héritiers la somme de 4,000,000 de francs, l'Etat retenant les musées de Pierrefonds et de Fontainebleau.

Le centre droit et le centre gauche se sont de nouveau tendu la main et ont décidé de présenter un projet de loi pour l'organisation du Sénat. Ce projet stipule que l'Assemblée nommera 95 Sénateurs et que 225 seront élus par les conseils généraux, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux. Le tiers de ce nombre sera renouvelé par des élections tous les trois ans. Ce qui voyant, l'extrême gauche, d'après les conseils de M. Gambetta, dans une réunion tenue à cet effet, s'est décidée à donner l'appui de son vote à ces deux fractions de Chambre. Quant aux Bonapartistes, ils présenteront un amendement demandant que les Sénateurs soient élus par le suffrage universel ; en proposant l'adoption de ce mode de nomination essentiellement républicain, ils non-réussissent l'espoir d'amener de leur côté la députation des trois sections de la gauche ; mais en présence des combinaisons qui ont été arrêtées à cet égard, ils ont peu de chance de réussir.

L'association des ouvriers de Paris, est à discuter la question d'envoyer des délégués à l'exposition du centenaire de Philadelphie. L'on cite plusieurs noms de grande réputation, dans les arts et dans l'industrie, qui briguent l'honneur d'une nomination.

Les journaux français sont remplis de détails sur l'affreux désastre qui a frappé la charmante ville de Chambéry, dans le Département de la Haute-Savoie. Les deux rivières qui baignent cette ville, ayant été démesurément gonflées par les dernières pluies, ont débordé soudainement et leurs eaux réunies ont envahi avec la fureur d'un torrent les rues et les places publiques ; les habitants, avertis par le tocsin, n'ont eu que le temps de se réfugier dans les étages supérieurs des maisons et pendant plus de quinze heures, la ville silencieuse de bateaux transportant des vivres et et procédant au sauvetage des personnes, a présenté l'aspect d'une Venise baignée dans un torrent. Le chiffre des dommages est considérable et de tous côtés, l'on s'empresse de recueillir des souscriptions pour venir en aide à ceux que le malheur a le plus frappés.

Notre St. Père a adressé une encyclique aux Evêques de la Prusse ; il leur rappelle leur devoir envers les lois ecclésiastiques et prononce l'excommunication contre ceux des membres du clergé qui acceptent des bénéfices de l'Etat. Les journaux prussiens qui l'ont publiée, ont été confisqués et leurs propriétaires poursuivis en justice.

Le prince Humbert, héritier de la couronne italienne, a fait une visite d'agrément au député Garibaldi. C'est une bien maigre pitance, pour un futur roi, que de saisir l'occasion de cultiver l'amitié du vieux socialiste de Caprera. Cette démarche est

considérée par les journaux ministériels italiens comme une imprudence de jeunesse du prince héritier et leur mauvais humeur se traduit généralement par des expressions non-équivoques de désapprobation. Néanmoins, il nous paraît vrai de dire que cette visite ne peut avoir une grande signification au point de vue politique, et qu'elle a été peut-être faite dans le seul but de satisfaire un sentiment de curiosité et pour avoir l'occasion de voir de près ce vieux maniaque qui voudrait toujours pendre le dernier des prêtres avec le boyau du dernier des Rois.

Des dépêches de Berlin mandent que l'Empereur est malade, que le général de Moltke est aussi malade et que le prince de Bismarck demande un congé de six mois pour rétablir sa santé. Ces trois hommes, ont assez travaillé pendant ces dernières années pour avoir le droit de tendre le bras au médecin afin de se faire tâter le pouls, car ils doivent se sentir fatigués. Il est question d'adoindre à Bismarck le prince de Hohenlohe pour lui venir en aide dans l'accomplissement de ses nombreuses fonctions.

Les gouvernements des divers Etats allemands ont reçu ordre de rechercher les causes de l'émigration qui dépeuple certaines contrées et d'y mettre fin. Le meilleur moyen que le cabinet de Berlin aurait à prendre, à cet égard, serait de faire disparaître les institutions féodales qui sont encore en honneur dans plusieurs parties de l'Empire, afin que la classe du peuple ne soit plus exploitée par la noblesse avec un désintéressement de sang.

L'autorité prussienne a fait saisir le mandement de carême de Mgr. l'Evêque de Metz, parce que le vénérable Prélat, parlant de la communion des Saints, a fait allusion à leurs prières pour le salut de la Patrie.

Le bruit court que Don Alphonse, père de Don Carlos, a négocié un emprunt considérable à Londres, dans le but de continuer la guerre civile en Espagne. Il est aussi rapporté que le général Cabrera prend le commandement en chef des forces Carlistes ; que le général Moriones, commandant en chef des troupes Alphonstines, a établi ses quartiers-généraux près de la ville de Puente-la-Reina, dans la Navarre, et que le général Lazerna a été nommé chef du cabinet militaire de Don Alphonse.

Voilà tout ce qui nous est rapporté du théâtre de la guerre. Depuis longtemps déjà, toutes les nouvelles que nous servent les dépêches télégraphiques, sont à peu près de même nature. Changement de généraux, établissement de nouveaux quartiers, promenaux militaires d'une province à l'autre, petites escarmouches d'avant-postes, pendant lesquelles chaque parti se défend, point n'est en question.

Notre St. Père doit avoir écrit une lettre à Don Carlos dans laquelle il exprime toutes les sympathies qu'il a pour sa cause ; en même temps, il lui conseille de réfléchir sur sa détermination à vouloir continuer la guerre, attendu que l'Espagne a été envahie dans sa dignité et que le roi, Don Alphonse a rétabli le clergé et l'Eglise dans ses droits. C'est pourquoi les Carlistes se trouvent singulièrement déçus ; ils comptaient sur les sympathies du haut clergé et sur la grande influence qu'il est à même de donner à la direction de l'opinion publique. Les Alphonstines se sont hâtés de prendre les devants et c'est de leur part une mesure de sage politique.

L'affaire du *Gustav* (vaisseau prussien qui avait à se plaindre d'actes agressifs de la part des Carlistes) est entrée dans la voie de l'arrangement.

Le gouvernement Espagnol a promis à la Prusse la réparation des torts, toutefois sans vouloir subir de pression. Il sera fait ce que réclame la justice par les soins du gouvernement régulier qui accepte la responsabilité des faits accomplis, sauf à lui de châtier les rebelles, s'il en a le pouvoir. Cette attitude de la cour de Madrid a causé une très-heureuse impression dans le monde politique.

Legislature Provinciale.

CLOTURE DE LA SESSION.

Mardi dernier, à deux heures p.m., Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur s'est rendu, avec les cérémonies ordinaires, à la Chambre du Conseil Législatif, au Parlement. Les membres du Conseil étant assemblés, ceux de l'autre Chambre y furent mandés et Son Honneur procéda à sanctionner au nom de Sa Majesté, des mesures adoptées durant la dernière session.

Ces mesures sont au nombre de cent-une. Plusieurs sont d'une nature privée et n'intéressent point le public.

Les suivantes ont un intérêt particulier pour les habitants de cette ville et de ce District :

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Sherbrooke, des Cantons de l'Est et Kennebec, 32 Vict. Ch. 57.

Acte pour amender de nouveau l'acte passé le vingt-quatrième jour de décembre, mil huit cent soixante et dix, intitulé acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire.

Acte incorporant la compagnie de gaz de Sherbrooke.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne de viandes et produits alimentaires. (Limitée.)

Acte pour incorporer la compagnie des terres et d'améliorations des Cantons de l'Est.

Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de Sherbrooke.

Acte pour autoriser Dame Nancy Parsons, épouse de William S. Hunter, de Stanstead, à vendre un certain bien-fonds et à en disposer.

Après quoi il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de clore la quatrième et dernière session du second Parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est un plaisir pour moi de vous féliciter, au nom de Notre Gracieux Souverain, des travaux importants que vous avez accomplis durant cette session.

Les discours que vous avez donnés ont été soumis et surtout à ceux qui doivent

empêcher la corruption dans les élections, favoriser la construction des chemins de fer et encourager la colonisation, reconstruire, j'en suis persuadé, l'approbation générale.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Vous remarquez de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides.

Honorable Messieurs et Messieurs :

Cette session étant la quatrième du second parlement dont le terme expire bientôt, je fais des vœux pour que la modération et l'harmonie régissent dans les prochaines élections, comme elles ont régné dans vos délibérations.

Je vous prie d'agréer mes meilleurs souhaits pour votre bonheur et celui de vos familles.

NOTES LOCALES ET AUTRES.

Si vous souffrez d'un mauvais rhume prenez une dose du célèbre Baume du Dr. Keyes avant de vous mettre au lit.

COUR DE CIRCUIT.—Un terme de cette cour s'ouvrira, en cette ville, samedi prochain, 6 de mars.

LA COUR CRIMINELLE.—Le terme de cette cour s'ouvrira, en cette ville, lundi prochain, 1er de mars. Il n'y a que quelques causes sur le calendrier et elles sont de peu d'importance.

LE "WATERLOO ADVERTISER".—Ce journal vient de passer aux mains de nouveaux propriétaires, MM. Parmelee et Ingalls. Tout le matériel doit être renouvelé. Le prochain no. ne paraîtra que dans la première semaine de mars. La nouvelle feuille sera publiée dans les intérêts du parti libéral.

NOYÉ.—Un petit garçon de cinq ans, enfant de M. W. Carson, de Ship-ton, s'est noyé accidentellement pendant qu'il s'amusa à jouer dans le moulin de M. Morrill. Il tomba par une ouverture qu'il y avait dans le plancher, et fut bien tôt entraîné sous la glace, d'où on ne put le retirer qu'une heure après.

VENTES PAR ENCAEN.—Chez M. Ed. Lyons, Eaton, (7 milles de Lennoxville, sur le chemin de Cookshire,) mardi, le 2 mars, à 10 a. m., vente d'animaux et d'instruments aratoires.

Chez M. J. P. Wormwood, rue Peel, Sherbrooke, lundi prochain, à 1 h. p. m., vente de son ménage et effets. John J. Griffith, encaenier.

CIRCUIT DE COTICOKE.—La cour de circuit pour le comté de Stanstead, à Coticooke, s'est ouverte, mardi matin, sous la présidence de l'hon. Juge Doherty. Le terme a été clos mercredi. Il y avait beaucoup d'affaires. Les avocats qui ont pris part à ce terme sont MM. H. C. Cabana, G. O. Doak, L. C. Bélanger, P. Bronillet, Fiske et Merry.

Un terme de la même cour a eu lieu à Stanstead, la semaine dernière, et a duré quatre jours. Il y avait grand nombre de causes.

INCENDIE A QUEBEC.—La semaine dernière, le magasin de M. S. Ledroit a été consumé, ainsi que toutes les marchandises qu'il contenait.

Nous regrettons d'apprendre que M. L. I. Boivin & cie, de New-Liverpool, ont perdu 1,500 caisses de haches, déposées dans ce magasin. Heureusement, que leurs pertes ételles de M. Ledroit, sont amplement couvertes par l'assurance.

A propos de cet incendie, un de nos confrères dit que ces haches ont été consumées. Ce doit être un peu fort, surtout aux yeux de ceux qui connaissent la *tempe des outils* fabriqués par notre ex-concitoyen.

Trois pilules du Dr. Colby suffisent comme dose expéditive.

MORTS SUBITES.—R. W. Little, condorier de Lennoxville, est mort subitement jeudi de la semaine dernière d'une congestion de poulmon. Verdict du Jury conforme à ce fait.

M. Norman Stephens, de Compton, est tombé raide-mort devant la porte de sa maison, le 22 du courant.

George Morse, au service du Capt. H. E. Foster, à Stanstead, a été tué mort de bonne heure mardi matin.

L'enquête fut tenue dans la soirée. La preuve établit que le défunt avait de mauvaises habitudes et qu'il avait bu durant la veille. Le Jury rendit le verdict suivant : "Nous sommes d'opinion que le défunt est mort par suite d'avoir trop mangé trop bu et fait trop d'efforts."

"LA COLONIE FRANÇAISE DE METT-GERMÉTIE".—C'est le titre d'une petite brochure de 31 pages, traitant de l'établissement de la Compagnie Franco-Canadienne, dont M. Vannier est le gérant, et qui a pour but la colonisation de certains cantons de Baue et de Dorchester par des immigrants français. Elle est due à la plume assez élégante que facile de M. A. N. Montpetit, l'un de nos jeunes littérateurs les plus distingués, qui a visité la colonie l'autonne dernier. Son récit est du plus haut intérêt. L'ouvrage sort des ateliers de MM. Blumhart et Cie, Libraires-Éditeurs, Québec. Nos plus sincères remerciements à l'auteur, qui a bien voulu nous en adresser un exemplaire.

20, RUE EMERY, MONTRÉAL.—2 Février, 1875. Je désire exprimer mes plus sincères remerciements à la Compagnie d'Assurance *Union Mutual* sur la vie, de l'Etat du Maine, pour la manière prompt et satisfaisante dont elle m'a traité, en me payant une police de \$2,000 d'assurance sur la vie de mon défunt mari, Joseph D. Rome, qui s'était assuré le 11 Avril 1874, et qui est mort le 19 Octobre de la même année, n'ayant payé qu'une seule prime de \$42.42. Je désire recommander cette Compagnie comme des plus honorables et digne du patronage de tous ceux qui voudraient sagement profiter des avantages qu'elle offre, et je certifie par les présentes avoir reçu la somme de \$2,000, en or, de la part de la Compagnie d'Assurance *Union Mutual* sur la vie, comme paiement entier de la police.

EDSSE DEROME.

Grat Général, 99 Rue St. François-Xavier, Montréal.

M. L. C. BÉLANGER, avocat, Sherbrooke, agent général pour le District de St. François.

On demande quelques sous-agents actifs et dignes de confiance, 23-j.n.o.

Le *Lustre Empire* à cheveux de Hunt est un objet de commerce.

RECTIFICATION RECTIFIÉE.—M. J. A. C., chroniqueur habituel du *Pionnier*, se lamente dans le dernier numéro de ce journal, d'une faute de typographie qui lui a fait dire *mariage* au lieu de *ménage*, dans le récit de sa visite au bazar des dames de Sherbrooke. Le bon garçon paraît en être tout marri.

Nous admettons aussi que les massacres de typographes aient dans la même occasion, par malice ou autrement, mis au bout de la plume du dit chroniqueur qu'il avait refusé une femme ; mais nous étions dans l'erreur, puisque dans la demande de rectification, il n'est nullement question de cette indelicence qui accuserait, entre autre chose, une grande dureté de cœur pour un vieux garçon.

Au cas particulier de *refuser à une demoiselle ou à une dame*, les marchands qu'elle l'engageait à acheter, mais non de la rectifier, ce qui est bien différent ; c'est pourquoi il serait très-convenable que les intelligents lecteurs du *Pionnier* soient mieux renseignés à cet égard et qu'ils sachent que M. J. A. C. n'a pas refusé de *prendre femme* comme ils l'auraient sans doute compris.

UN VÉTÉRAN.—Le Major Z. H. Goddard, de St. Césaire, d'après les états de service qui nous ont été donnés, a fait les campagnes de 1812 et de 1813. Il était à la bataille de Chateauguay et a obtenu une médaille de la Reine Victoria. Il a assisté à la bataille de Plattsburg, comme commandant d'une chaloupe canonnière nommée "Sir James Yeo", portant 23 hommes d'équipage. Pendant l'engagement, huit d'entre eux furent tués et cinq blessés.

<

LE CANADA EN EUROPE.

PAF BENJAMIN SULTRE.

(Suite.)

Du froid à la chaleur, la transition est brusque. Risquons la toutefois: "C'était au milieu de l'été nous parcoures le Canada; la chaleur était presque insupportable, et déjà les fièvres périodiques de cette saison accablent les laborieuses exténuées des fatigues de la récolte. Quelques mots français, prononcés au hasard, nous rappelaient de temps en temps notre première patrie; mais le teint jaune et livide des habitants, leur air mélancolique, démentaient cette gaieté indigène qu'ils conservent encore, et s'efforcent de faire germer sous ce climat rigoureux."

C'est encore M. Pavie qui vient de parler. Cet écrivain visita le Canada en 1832, l'année du choléra, dont il ne dit pas un mot, aimant mieux mettre sur le compte de notre prétendue dégénérescence les maux qui nous accablent alors et qui répandaient la terreur dans le monde entier. Je ne doute nullement du succès que ces sortes de descriptions obtiennent dans les cercles où le mot Canada est synonyme d'homme blanc dégénéré.

Si parfois la note joyeuse se mêle aux commentaires qui nous déçoivent en lisant ces inconcevables récits, ils ne laissent pas, en somme, de nous causer une impression pénible par la révélation si complète, si peu encourageante de ce que l'on débâte sur notre compte, particulièrement en France, où notre souvenir ne devrait pas être perdu ou dénaturé à ce point quant à ce ne serait que par respect pour notre fidélité aux traditions de l'ancienne mère-patrie. Les causes les plus évidentes de ces erreurs sont de trois sortes: celle qui provient du besoin que de tous temps ont éprouvé les voyageurs de raconter des sottises sur les pays lointains; celle qui a pour principe la folle admiration dont l'Europe s'est éprise pour les États-Unis, et celle qui repose sur la parfaite ignorance que notre longue séparation du vieux pays de France a fait naître à notre sujet. A ces trois causes s'en rattachent naturellement plusieurs autres, de moindre importance, qui, cependant, n'ont pas peu contribué à nous faire ce que nous sommes aux yeux des Européens.

IV. SOMMAIRE.—Les mots anglais.—Les pistes de raquette.—Oubli général.—La ténacité de la langue.—Le Canada.—Le livre d'adresses.—Les rues de Montréal.—Pluies d'épingles.—La quarantaine des immigrants.—Le journal Kowalski.—Jargon.—La Morosité et les Anglais.

Dans un récit de voyage publié par la *Revue des deux mondes*, où il est parlé du Bas-Canada et des Canadiens Français uniquement, je relève, dans un seul petit chapitre de six pages, les mots suivants qui s'y trouvent sans commentaire ni traduction: Settlement, french colonists, gentry, nobility, grey nuns, lumberer, comforter, raft, Eastern Townships, Red-River, Ship's stores...

Pourquoi l'écrivain ne se sert-il point des mots français correspondants, et dont nous faisons usage? Evidemment pour produire plus d'effet. Il semble appartenir à une certaine littérature à la mode du jour qui s'exerce à saisir la "couleur locale" sur le vif. Et voilà comment ce baraginage français-anglais cadre si agréablement avec son texte. Nouvelle manière de nous défigurer. Allez-y gaiement!

La langue anglaise ne s'est point emparé de nous. Je dirai même que Paris est moins que toute autre ville en droit de nous reprocher quelques anglicismes qui se sont fauillés au Palais et dans les discours des élections. Ouvrons les journaux de la grande capitale; leurs articles sont lardés de mots anglais, et de mots comme ceux-ci, par exemple: "Je prends au hasard: Walter, Eating-house, Police News, Sweetheart Car, Square, Mutton Chops, Hand-Book, Yellow-Books (documents officiels des chambres) Match, Boating, Post-Stamp, Winner, Blue-Books, Fare, Velvet, etc., etc." J'ai vu quelque part que les Parisiens font usage de six cents mots anglais dont les équivalents en langue française sont connus de tout le monde, et ont plus de, grâce que les mots anglais.

D'autres sont moins heureux dans leurs conceptions. Le mot *raquette*, par exemple, n'est employé en France que pour désigner le petit objet avec lequel on lance le volant. Un auteur ayant lu que les Canadiens font, en hiver de longues marches en raquettes, et croyant voir la faute d'impression, écrivit que malgré la rigueur de leur climat, les Canadiens se promènent en *jaquette*.

"Voilà ce que l'on dit de nous dans le vieux pays de nos pères!"

L'un des rares amis que nous comptons en Europe vient de nous répéter que notre souvenir est perdu en France. Le mois dernier, M. Rameau, écrivain de Paris à M. Louis P. Turcotte, auteur d'une histoire politique du *Canada sous l'Union (1841-67)* lui disait: "Je t'estime si bien l'intérêt et l'utilité de ce livre que je veux t'offrir tant qu'il me sera possible de le faire connaître et d'attirer dessus l'attention de notre public français, mais je n'oserais vous répondre de beaucoup de succès, car non seulement il y a trop peu de gens ici qui s'intéressent à notre vieille colonie, mais il faut même avouer que le nombre des gens qui la connaissent est encore plus restreint qu'il ne serait raisonnable de le supposer."

Les journaux ont raconté la surprise qu'éprouva un immigrant Irlandais débarqué à Québec, porteur d'une trentaine de livres de beurre, lorsqu'on lui fit voir qu'il pouvait trouver là la même denrée dans les prix doux. Le pauvre homme n'en croyait pas ses yeux, il avait entendu dire tout le contraire dans son pays.

On me répondra peut-être que le moindre personnage de son comté ou de sa ville natale, aurait pu le renseigner plus adroitement que de l'induire à emporter une ténacité de beurre dans un voyage de quinze cents lieues.

Non pas! En Angleterre, dans les Trois-Royaumes comme partout ailleurs en Europe, c'est chose excessivement rare qu'un homme tant soit peu renseigné sur le Canada, même parmi les fonctionnaires du gouvernement, parmi les ministres du culte, même parmi les journalistes! En maints endroits, vous ne trouverez pas un individu qui nous connaisse seulement de nom. N'a-t-on pas vu paraître, il y a trois ans, un livre où se lit le passage suivant: "Le mot *Canada*, familier à tous ceux qui lisent

la Bible, a été dénaturé par les savants du continent (d'Europe) qui font préceder leurs études de la langue des peuples de cette contrée par un récit abrégé de la prétendue découverte de ces mêmes peuples. Ils ajoutent que le découvreur en question fut un Français, un nommé Cartier, et que ce pays n'est plus connu que comme le *Canada*. Cette corruption d'un nom aussi souvent cité dans l'histoire Sainte, est au moins étrange!"

Hé! brave homme de savant, vous avez du mérite, je le crois bien, mais votre imagination et votre ignorance sont de nature à vous mettre en brouille avec vos meilleurs amis. Le *Daily Witness*, de Montréal, n'a pu y tenir, il vous a renvoyé en la terre de Canaan avec sa botte la plus solide.

Qu'attendre de la masse du peuple, lorsque les sommités de la science et de la littérature en savent aussi long! Il nous vendra encore des ténacité de beurre à travers l'océan.

Voici un trait qui se rapproche assez du premier. Il servira à montrer combien cette ignorance est générale: "Rien de plus étrange, me raconte le Révérend père Pallier, O. M. I., curé de Saint-Joseph d'Ottawa, rien de plus étrange que la manière dont je fis connaissance avec le nom du Canada. J'avais été destiné aux missions et j'attendais qu'on me désignât le pays vers lequel j'avais à me diriger. Lorsque la notification de départ me parvint, je fus fort intrigué de lire le mot "Canada". C'était pour moi un profond mystère. Je me rendis sans retard chez un ancien de notre communauté à qui je confiai mon embarras. Celui-ci me dit après un moment de réflexion; ce doit être une erreur,—on a voulu écrire "Cana", cependant, comme c'est vers la Terre-Sainte, et que je ne connais aucune de nos missions de ce côté, vous feriez mieux de vous enquérir. Pour ce qui est de "Canada" cela ne signifie rien. J'étais assez perplexe, ajoute le Père Pallier, car bientôt je trouvai quelqu'un pour me dire vaguement qu'il existait un pays de ce nom, mais où était-il situé? C'était plus que l'on ne savait. Bref, je ne l'appris que de la bouche de notre supérieur, et encore sans trop d'explications sur la nature de la contrée. Du moment que c'était en Amérique, tout était bien, et je me mis en route rêvant de cocotiers, de bananes, de palmiers, de singes, de perroquets, de crocodiles et d'orangers fleuris en plein janvier. Jugez de ma déception, lorsque je touchai terre.....sur dix pouces de neige.

Au moins, mon révérend Père, chez vous l'on ne faisait point profession d'enseigner ces choses-là, comme notre savant de tout-à-l'heure, et vous n'êtes point sans avoir fait savoir à nombre de vos compatriotes, depuis que vous êtes ici, ce que nous sommes et comme nous vivons, mais soyez certain que le monsieur en question n'a jamais eu point la peine d'y venir voir; il est trop content de son livre et trop occupé des nouvelles éditions qu'il en pourrait faire, sans les corriger. Et puis, d'ailleurs s'il y venait, nous le verrions faire des exploits dans le genre de ce qui suit:

Un jeune anglais était parvenu, à lire et comprendre quelques mots de français, il se croyait avancé dans cette langue. Quant à prononcer ces mots, il n'en était pas question: jamais le cher enfant n'avait entendu le son d'une parole française. Un jour, il vint à passer en Canada. Dès sa première étape, il fit rencontre d'un ouvrier qui entraînait la pipe allumée, dans le bureau de la gare du chemin de fer. "On ne fume pas ici" dit tranquillement un employé anglais, se servant de sa langue. "Comprends pas" dit le Canadien. "Comprends pas" étaient les premiers mots français que notre voyageur entendait prononcer, il les comprit, et en fut enchanté; à peu près comme si entendait parler un contemporain des Pharaons, nous avions la bonne fortune de saisir quelques syllabes de son langage. Sur le mur du bureau était collée une affiche écrite en langue française; notre jeune homme l'indiqua du doigt au Canadien. "Je ne sais pas lire," fit celui-ci avec un mouvement d'épaule significatif. "Aah!" reprit l'autre,—et il se mit à lire l'affiche à haute voix, pour l'instruction du fumeur. Quand il eut fini, le Canadien le regarda bien fixement, pour se persuader qu'il n'avait pas à faire à un fou, puis il tourna le dos en disant: "c'est drôle, c'est affreux!" qui est ce qui courrait qu'il faut triniter comme cela pour lire l'anglais!" Il n'avait point le mot d'un seul mot de la lecture. Pendant ce temps, le voyageur disait d'un air de commiseration: "Quelle race de brutes! on leur parle leur langue et ils ne la comprennent même pas!"

Je pense que retourné en Angleterre, il a dû fournir des notes à quelques rédacteurs en quête de faits divers. Et voilà comment on écrit l'histoire!

Il existe un écrivain dont le nom m'échappe, qui a visité Montréal, et qui a vu de ses yeux les Anglais habitant un côté de la rue et les Canadiens-Français l'autre côté! Il a remarqué aussi que les Canadiens-Français épousent généralement des Sauvages, mais il ne dit point d'où elles peuvent venir. De la Patagonie, probablement.

Pour le lecteur européen, il résulte de ces étranges narrations que tout notre pays est encore à l'état sauvage et que l'on y rencontre ça et là des comptoirs de traite, où les pelleteries et la morue se disputent la préséance. Longtemps, nous avons enduré ces pitoyables épingles, avec l'espoir que les communications se multipliant entre l'Europe et l'Amérique, on mettrait un terme à ces inconvenances,—mais rien n'y fait,—on croirait au contraire que le mal va empirer, pour fournir de la pâte à la petite presse des grandes villes d'Europe, aussi applaudissons-nous la *Musée* qui vient de relever le gant:

(A continuer.)

Assurance, Assurance, Assurance.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu des comtés de Sherbrooke et Stanstead assure les bâtimens des cultivateurs et autres AU PRIX COUTANT.

BUREAU PRINCIPAL:

Hôtel de Ville: Sherbrooke, P. Q.

CAPITAL, \$600,000.

HON. E. HALE, Président.

A. G. WOODWARD, Sec.-Trésorier.

La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu des comtés de Sherbrooke et Stanstead assure les bâtimens des cultivateurs et autres AU PRIX COUTANT.

BUREAU PRINCIPAL:

Hôtel de Ville: Sherbrooke, P. Q.

CAPITAL, \$600,000.

HON. E. HALE, Président.

A. G. WOODWARD, Sec.-Trésorier.

T. J. TUCK,

Pharmacien et Libraire,

Offre en vente un assortiment choisi de

Drogues et Remèdes,

Médecines Patentées,

Parfums Exquis et

Objets de toilette

TEINTURES

De première qualité et de toutes les couleurs.

Sous agent à Sherbrooke et aux environs pour les célèbres

Eaux Minérales de St. Léon.

Aussi agent pour les

LUNETTES PERFECTIONNÉES DE LA-

ZARUS, MORRIS & CIE,

et autres manufactures, de sorte qu'on peut choisir dans un des assortiments les plus variés des Cantons de l'Est. Les personnes qui achèteront des lunettes pourrout les échanger, si elles ne conviennent pas à leur vue.

Les Canadiens-Français trouveront à cet établissement des employés sachant le français qui les serviront avec politesse.

T. J. TUCK

Magasin de Pelleteries

Z. P. CORMIER,

RUE WELLINGTON.

Chapeau!

Casquettes!

Fourrures!

Fourrures pour Dames, Messieurs et Enfants, telles que

Manteaux, Capots, Casques,

Manchons, Boas,

Capes, Victorines, Gants,

Mitaines,

Soulers Noirs, Robes

de Buffle, &c.

Fourrures réparées avec soin et à des Prix Modérés.

Un magnifique assortiment de CHAPEAUX AMÉRICAINS, pour l'automne, vient d'être reçu.

Le plus haut prix sera payé pour la PELLETERIE BRUTE en argent comptant.

Z. P. CORMIER.

Sherbrooke, Septembre, 1874.

Ferromeries

et

Quincailleries,

Epicerie, Tabac, &c.

E. O. LESPERANCE,

ANCIENNE MAISON-BOIVIN.

On trouvera toujours à ce magasin un assortiment varié de: Vaisselle, Verres, Outils de Menuisiers, Serrures de portes américaines, Garnitures de Châssis et portes, &c.

—aussi—

Un assortiment complet de Peintures, Vernis, Huiles, &c.

GARNITURE DE VOITURE

telles que: Râles, Moyeux, Ressorts, Essieux en fer, Toiles peintes à l'huile et au Caoutchouc.

Poêles Doubles et Poêles de Cuisine.

CLOUS A CHEVAL,

CHARBONS DE FORGE,

CHAUX,

CUIR A SEMELLE

ET CUIR NOIR,

BARDEAUX, &c.

Une visite est respectueusement sollicitée.

E. O. LESPERANCE,

Rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.

Smith, Elkins & Cie.,

FONDEURS EN FER & EN CUIVRE

—ET—

MACHINISTES!

ENGINS A VAPEUR

Stationnaires et Portatifs

Fabriques pour moulin à vent à vapeur.

Moulins de toute sorte construits à l'entrepris par SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il une machine à blanchir le bois de première classe, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il la meilleure machine à faire le bardeau qui soit encore inventée, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il une machine pour faire des portes et les chassiss dans le dernier goût, vous la trouverez chez SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il une machine à faire le lambris, un moulin à planches, un bûcheur, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il des essieux et tout les accessoires requis dans les moulins, des poulies, &c, envoyez vos commandes à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il une machine à ajuster verticale ou un tour, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il des ouvrages en fer fondu lourds ou légers, ou la meilleure forge, ou le meilleur poêle pour chauffage, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Si vous voulez tout bonnement faire affaire chez SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il aucun des articles qui se trouvent dans une fonderie de première classe ou dans une boutique de machines, garantes pour le moins aussi bons que n'importe où en Canada, adressez-vous à

SMITH, ELKINS & CIE.,

SHERBROOKE, P. Q.

COLONNE DE DUPONT, FRÈRES

POÈLES

—ET—

FERBLANTERIE!

Nous prenons la liberté d'informer les citoyens de cette ville et des villages environnants, que nous venons de recevoir l'assortiment le plus varié qui fut jamais importé dans les cantons de l'Est, consistant en:

Poêles de Parloir,

Poêles de Salon,

Poêles de cuisine,

Poêles simples,

Poêles à charbon,

Poêles doubles:

[Que nous vendrons à des

Prix très Réduits

—aussi—

Un assortiment complet de Peintures, Vernis, Huiles, &c.

GARNITURE DE VOITURE

telles que: Râles, Moyeux, Ressorts, Essieux en fer, Toiles peintes à l'huile et au Caoutchouc.

Poêles Doubles et Poêles de Cuisine.

CLOUS A CHEVAL,

CHARBONS DE FORGE,

CHAUX,

CUIR A SEMELLE

ET CUIR NOIR,

BARDEAUX, &c.

Une visite est respectueusement sollicitée.

E. O. LESPERANCE,

Rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.

Smith, Elkins & Cie.,

FONDEURS EN FER & EN CUIVRE

—ET—

MACHINISTES!

ENGINS A VAPEUR

Stationnaires et Portatifs

Fabriques pour moulin à vent à vapeur.

Moulins de toute sorte construits à l'entrepris par SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il une machine à blanchir le bois de première classe, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il la meilleure machine à faire le bardeau qui soit encore inventée, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il une machine pour faire des portes et les chassiss dans le dernier goût, vous la trouverez chez SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il une machine à faire le lambris, un moulin à planches, un bûcheur, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il des essieux et tout les accessoires requis dans les moulins, des poulies, &c, envoyez vos commandes à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il une machine à ajuster verticale ou un tour, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il des ouvrages en fer fondu lourds ou légers, ou la meilleure forge, ou le meilleur poêle pour chauffage, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Si vous voulez tout bonnement faire affaire chez SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il aucun des articles qui se trouvent dans une fonderie de première classe ou dans une boutique de machines, garantes pour le moins aussi bons que n'importe où en Canada, adressez-vous à

SMITH, ELKINS & CIE.,

SHERBROOKE, P. Q.

COLONNE DE DUPONT, FRÈRES

POÈLES

—ET—

FERBLANTERIE!

Nous prenons la liberté d'informer les citoyens de cette ville et des villages environnants, que nous venons de recevoir l'assortiment le plus varié qui fut jamais importé dans les cantons de l'Est, consistant en:

Poêles de Parloir,

Poêles de Salon,

Poêles de cuisine,

Poêles simples,

Poêles à charbon,

Poêles doubles:

[Que nous vendrons à des

Prix très Réduits

—aussi—

Un assortiment complet de Peintures, Vernis, Huiles, &c.

GARNITURE DE VOITURE

telles que: Râles, Moyeux, Ressorts, Essieux en fer, Toiles peintes à l'huile et au Caoutchouc.

Poêles Doubles et Poêles de Cuisine.

CLOUS A CHEVAL,

CHARBONS DE FORGE,

CHAUX,

CUIR A SEMELLE

ET CUIR NOIR,

BARDEAUX, &c.

Une visite est respectueusement sollicitée.

E. O. LESPERANCE,

Rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.

Smith, Elkins & Cie.,

FONDEURS EN FER & EN CUIVRE

—ET—

MACHINISTES!

ENGINS A VAPEUR

Stationnaires et Portatifs

Fabriques pour moulin à vent à vapeur.

Moulins de toute sorte construits à l'entrepris par SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il une machine à blanchir le bois de première classe, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il la meilleure machine à faire le bardeau qui soit encore inventée, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il une machine pour faire des portes et les chassiss dans le dernier goût, vous la trouverez chez SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il une machine à faire le lambris, un moulin à planches, un bûcheur, adressez-vous à SMITH, ELKINS & CIE.

Vous faut-il des essieux et tout les accessoires requis dans les moulins, des poulies, &c